

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le **22 AOUT 2024**

DECRET N° 24 - 145 /PR

Portant nomination du Directeur Général de la Société Com'Air Assistance.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU les Statuts de la Société Com'Air Assistance en date du 16 décembre 1999
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores :

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **NASSURDINE MOUIGNI**, Cadre à la Société Com'Air Assistance, est nommé Directeur Général de ladite société.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.